



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

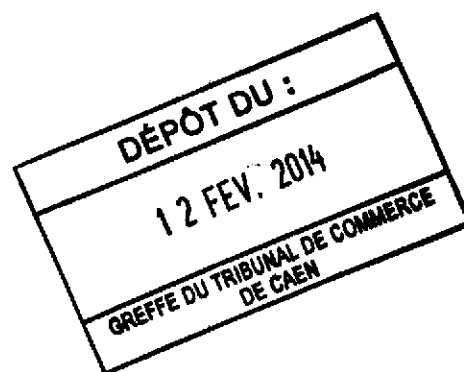
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00537

Numéro SIREN : 478 557 671

Nom ou dénomination : GROUPE FIDORG

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2014 sous le numéro de dépôt 871



**Apports de titres
SAS COMETEX
à la
SAS GROUPE FIDORG
Rapport
du Commissaire aux Apports**

**Renaud BEX
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
65, rue Bicoquet
14000 Caen**

**APPORT DE TITRES
SAS COMETEX
A LA
SAS GROUPE FIDORG
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Mesdames, Messieurs les Associés de la Société GROUPE FIDORG,

Chers Confrères,

Par Assemblée Générale du 27 janvier 2014, vous m'avez désigné Commissaire aux Apports chargé d'évaluer l'apport par Monsieur Jean-Claude BARBE de titres de la SAS COMETEX à votre Société.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, par le présent rapport, de l'exécution de ma mission.

Mon rapport comprend cinq parties :

- Présentation de l'opération
- Description des apports
- Diligences accomplies
- Evaluation des apports
- Conclusion.

I) PRESENTATION DE L'OPERATION

La Société GROUPE FIDORG est une Société par Actions Simplifiée au capital de 2 444 444 euros, composé de 2 444 444 actions de 1 euro de nominal chacune. Son siège social est situé "Le Trifide" 18, rue Claude Bloch 14000 Caen. Immatriculée au RCS de Caen sous le n° 478 557 671, elle exerce les activités d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.

La Société COMETEX est une Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, divisé en 100 000 actions de 1 euro de nominal chacune. Son siège social est situé 4, rue de Chatillon 75014 Paris. Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 340 105 618, et disposant d'un établissement secondaire dans l'immeuble "Le Trifide" situé 18, rue Claude Bloch 14000 Caen, elle exerce les activités d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.

La SAS GROUPE FIDORG détient à ce jour 74,04% du capital de la SAS COMETEX.

De plus, la SAS COMETEX a mis l'activité de son établissement de Caen en location gérance auprès de la SAS GROUPE FIDORG le 01 janvier 2013.

Pour renforcer ses liens avec la SAS COMETEX, il apparaît opportun que la Société GROUPE FIDORG reçoive en apport les 25,96% de titres COMETEX détenus par Monsieur Jean-Claude BARBE.

II) DESCRIPTION DES APPORTS



Apport des titres SAS COMETEX

Monsieur Jean-Claude BARBE fait apport à la Société GROUPE FIDORG, sous les garanties ordinaires et de droit, des 25 960 actions qu'il détient dans la Société COMETEX.

La Société GROUPE FIDORG aura la propriété des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du présent apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés.

Elle en aura la jouissance à compter de cette date.

III) DILIGENCES ACCOMPLIES

Je me suis rendu au siège social de la Société GROUPE FIDORG, où j'ai rencontré Monsieur Franck MAZIÉ.

Ont été mis à ma disposition :

- ✓ le traité d'apport des droits sociaux,
- ✓ les statuts des Sociétés COMETEX et GROUPE FIDORG,
- ✓ le registre de titres de la Société COMETEX,
- ✓ la convention de cession de titres intervenue le 27 septembre 2012 entre Messieurs Philippe MARIE et Louis-Gildas GUITTON et la Société GROUPE FIDORG, ainsi que l'arrêté de prix en date du 08 février 2013,
- ✓ les états financiers au 31 août 2013 des Sociétés COMETEX et GROUPE FIDORG.

J'ai procédé à un examen limité des comptes de la Société COMETEX, qui n'a pas fait apparaître d'anomalie.

IV) EVALUATION DES APPORTS

Les 25 960 titres COMETEX sont valorisés dans le contrat d'apport de droits sociaux à 13,086 euros unitairement, soit un apport total de 339 720 euros.

Appliquée aux 100 000 actions composant le capital social, cette valeur correspond à une valorisation de la SAS COMETEX de 1 308 600 euros.

Pour correspondre à ce montant, les éléments incorporels, qui figurent au bilan du 31 août 2013 pour un montant de 522 129 euros, doivent être valorisés 1 260 202 euros.

Cette valeur apparaît cohérente avec le chiffre d'affaires de l'exercice 2011-2012, qui s'élevait à 1 411 561 euros (ne peut être retenu comme élément de référence le chiffre d'affaires 2012-2013 dans la mesure où a été mise en location gérance la clientèle de l'établissement de Caen à compter du 01 janvier 2013).

La valeur unitaire du titre COMETEX retenue, qui s'élève à 13,086 euros, est confortée par la cession de titres intervenue le 27 septembre 2012 entre Messieurs Philippe MARIE et Louis-Gildas GUITTON et la SAS GROUPE FIDORG.

Selon l'arrêté de prix en date du 08 février 2013, cette cession, qui portait sur 74,04 % du capital social de la SAS COMETEX, s'est élevée à 968 907 euros.

Rapporté aux 74 040 actions, le prix de cession unitaire ressort à 13,086 euros.

La valeur retenue pour l'apport des titres détenus par Monsieur Jean-Claude BARBE s'avère égale au prix des titres cédés à la SAS GROUPE FIDORG le 27 septembre 2012 par Messieurs Philippe MARIE et Louis-Gildas GUITTON.

Je n'ai pas découvert à l'occasion de mes contrôles de faits ou événements intervenus depuis le 08 février 2013, date de fixation du prix, qui seraient susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

En conséquence, les titres apportés à la Société GROUPE FIDORG peuvent être estimés à la valeur figurant dans le traité d'apport, soit 13,086 euros par titre.

En contrepartie de cet apport, sur la base d'une valeur du titre GROUPE FIDORG de 3,835 euros, seront créées 88 584 actions nouvelles GROUPE FIDORG au nominal de 1 euro, avec une prime d'émission de 251 136 euros.

Dans le contrat d'apport des droits sociaux, l'apporteur déclare que les droits sociaux apportés sont sa propriété légitime, qu'ils sont de libre disposition et ne sont grevés d'aucune inscription, notamment de nantissement.

Le présent apport est conditionné par l'agrément de Monsieur Jean-Claude BARBE en qualité de nouvel associé de la SAS GROUPE FIDORG.

V) CONCLUSION

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des 25 960 titres de la Société COMETEX apportés par Monsieur Jean-Claude BARBE, qui s'élève à 339 720 euros, n'est pas surévaluée, et, en conséquence, que cet actif apporté est au moins égal à l'augmentation de capital de 88 584 euros à intervenir dans la Société GROUPE FIDORG, majorée de la prime d'émission de 251 136 euros.

Fait à Caen, le 10 février 2014

En cinq exemplaires

Pour servir et valoir ce que de droit

Renaud BEX

